

dit n° 245 qui est détaillé sous ces diverses rubriques. Les honorables députés sont-ils de cet avis?

M. Drew: Entendu.

Des voix: Oui.

M. le président suppléant: Je mettrai donc en délibération la première partie des sommes détaillées qui composent le crédit n° 245, qu'on trouve sous la rubrique: "Administration ministérielle, y compris le service de l'inspection et la défense civile." On trouve ces détails à la page 269.

M. Pearkes: Le premier poste sous cette rubrique a trait aux traitements et salaires des civils. Je note que ce poste accuse une augmentation d'environ \$1,200,000 par rapport au montant dépensé l'an dernier à cette fin. Pourrait-on nous fournir des détails à ce sujet? Le ministre peut-il nous dire pourquoi il est nécessaire d'augmenter à ce point les traitements des civils? Quels sont les principaux traitements visés? Est-ce qu'on a dépensé cette somme entière au quartier général des trois armes à Ottawa, ou est-ce qu'elle comprend l'administration des différentes divisions, régions, et ainsi de suite pour tout le pays?

L'hon. M. Claxton: L'augmentation est due surtout à la multiplication des initiatives du service d'inspection pour faire face au surcroît d'acquisition de matériel. Nous allons ajouter 323 membres au personnel du service d'inspection, et 62 au personnel du coordinateur de la défense passive auquel nous fournirons les fonds. De plus, nous avons pris des dispositions pour majorer la rémunération comme on l'a annoncé; les majorations sont rétroactives à décembre 1950. Le total des fonctionnaires civils se chiffrait par 875 durant l'année 1950-1951; en 1951-1952, le total s'élèvera à 1,270, de sorte que l'augmentation servira presque entièrement aux travaux additionnels du service d'inspection et de la défense passive.

Ces chiffres n'embrassent que les civils, et les civils travaillant à la défense passive, aux relations extérieures et aux services d'inspection partout au Canada.

M. Pearkes: De quel genre de service d'inspection s'agit-il? Est-ce un service entièrement réservé à la fabrication du matériel?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Pearkes: Entièrement?

L'hon. M. Claxton: Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le ministère de la Défense nationale s'occupe lui-même de l'inspection qu'effectuait la Commission d'ins-

pection du Royaume-Uni et du Canada. Ce travail est maintenant exécuté par un fonctionnaire du ministère, secondé par un personnel et un certain nombre de spécialistes militaires. Ils inspectent le matériel, les navires, les avions, les véhicules, les vêtements, tout ce que nous achetons.

M. Pearkes: Se rendent-ils dans les usines qui fabriquent ce matériel?

L'hon. M. Claxton: Oh! oui, toutes les avionneries; par exemple, ils inspectent constamment toutes les pièces qui se fabriquent.

M. Pearkes: Se rendent-ils aussi dans les établissements comme ceux de la *Dominion Arsenals*?

L'hon. M. Claxton: Oui, également. La *Dominion Arsenals Limited* est un des établissements qui fabriquent et fournissent, par l'intermédiaire du ministère de la Production de défense, du matériel de défense. Nous inspectons ses produits comme ceux de tout autre fabricant.

M. Pearkes: Il y a, je crois, un arsenal fédéral à Longueuil, près de Montréal?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Pearkes: A-t-on changé de programme à ce propos? J'ai posé une question le 4 mai, sauf erreur, au sujet d'un étage qui était loué à une autre société. Le ministre peut-il me dire si l'on a changé le programme?

L'hon. M. Claxton: Je prie mon collègue, le ministre de la Production de défense, de répondre à cette question.

M. Pearkes: A-t-on modifié la ligne de conduite suivie à l'égard de la *Dominion Arsenals*? Deuxièmement, quelle est la situation en ce qui concerne l'arsenal de Longueuil?

Le très hon. M. Howe: La ligne de conduite n'a pas été modifiée, en ce sens que les arsenaux canadiens constituent un noyau pour la production de tous les genres d'armes dont le pays aura besoin en cas de guerre. Cependant, comme le député le pense bien, notre programme actuel de préparatifs nous a obligés à élargir les cadres de cet organisme.

Quant à l'arsenal de Longueuil, voici ce qui en est. Les *Sorel Industries* ont conclu un très gros marché pour la fabrication de canons de 3 pouces destinés partiellement à la marine canadienne mais, surtout, à la marine américaine. Il s'agit d'une commande quasi illimitée; en tout cas, elles ont reçu instructions de produire tous les canons que leur permettent de fabriquer leurs diverses installations. Au lieu d'agrandir les usines de Sorel, il a semblé plus logique et plus